



Droit à la prime de conversion

Par **Delisia**, le **08/04/2021 à 11:09**

Bonjour, puis-je bénéficier de la prime de conversion pour acheter le véhicule propre de mon mari en mettant à la casse mon ancien véhicule dont la carte grise est à mon nom de jeune fille ?
Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **09/04/2021 à 14:15**

Bonjour*
Normalement oui, et seulement pour les couples mariés qui souhaiteraient acquérir ou louer un véhicule peu polluant au nom d'un des époux et remettre pour destruction un véhicule dont le certificat d'immatriculation indique le nom de l'autre époux.
Il faut en revanche justifier des liens, par exemple certificat de mariage et livret de famille.
<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/faq.html>